

RASAMOELINA Henri

Professeur, Chef de Département des Sciences Sociales et de Développement,
Université de Fianarantsoa, Madagascar

L'Etat, les communautés villageoises et les phénomènes pathologiques en milieu rural malgache : le vol de bœufs et les feux sauvages.

Dans son ouvrage intitulé, **L'économie de Madagascar. Diagnostic et perspectives de développement**, publié en 1960, le professeur René Gendarme qualifie le vol de bœufs et le feu de brousse d'obstacles au développement imputables au comportement destructeur des Malgaches⁽¹⁾. L'on doit noter cependant que plus de quarante ans après cette année d'indépendance, les deux phénomènes restent encore des problèmes d'actualité difficiles à résoudre dans le pays.

A défaut de trouver des mesures adéquates, les responsables successifs n'ont pu que se rabattre sur des solutions de force, c'est-à-dire le durcissement des textes et la répression militaire, sans aboutir à des résultats satisfaisants. La question est de savoir pourquoi ?

Les difficultés viennent, semble-t-il, du fait qu'on n'a pas toujours cherché les origines profondes des dits phénomènes. On est souvent resté au niveau de ce que l'on appelle « sociologie spontanée », c'est-à-dire des perceptions immédiates non dénuées de jugements de valeur, de sentiment ou même d'engagements politiques. Attitude compréhensible, bien sûr, face à des faits dramatiques.

Mais faut-il rester ainsi ? Le rôle du chercheur n'est-il pas, autant que faire se peut de dépasser les spontanés afin de trouver des explications plus poussées sur tels ou tels faits et phénomènes sociaux ?

La communication ci-après est le résultat de plusieurs années de réflexion sur ces phénomènes que nous qualifions de pathologiques et qui, nous le montrerons, ont, bien que touchant deux domaines différents, une même logique. Nos conclusions partent surtout d'analyses historiques, sociologiques et politiques. Aux enquêtes et observations sur terrain a été juxtaposé un travail de documentation très poussé pendant plusieurs années.

I- Les faits

Nous parlerons en premier lieu du problème de vol de zébus qu'on peut considérer comme plus grave dans la mesure où il y a mort de plusieurs personnes, avant d'aborder celui des feux de brousse qui semblent avoir baissé un peu ces dernières années avec la précocité des pluies.

I.1- Le vol de bœufs

Le problème du vol de bœufs est un phénomène ancien à Madagascar. Du temps de la société vazimba, on a déjà parlé des **sonjoa**, qui sont des voleurs de bétail et d'êtres humains qu'ils réduisent en esclavage⁽²⁾. Parlant des Nuers peuple pasteur du Haut-Nil, le célèbre anthropologue Evants-Pritchard a écrit qu'ici, « **la razzia de bétail est chose courante (...) car voler les bêtes d'une autre tribu, c'est une entreprise louable** ».

Ils « **voient dans l'adresse et le courage du combattant les vertus supérieures ; dans la razzia, la plus noble des professions, la plus avantageuse aussi** »⁽³⁾.

A Madagascar, on peut appliquer cette affirmation d'Evants-Pritchard sur la situation vécue dans le pays au temps des royaumes, surtout pour les peuplades où l'élevage bovin a régné. Sur les Hautes-Terres, avec l'apparition de l'Etat dans le plein sens

du terme et le passage à l'agriculture nécessitant sécurité et paix sociale, les faits de brigandages et de vols de bœufs ne se sont pas arrêtés ; le phénomène est réapparu d'une façon plus ou moins cyclique jusqu'à aujourd'hui.

L'insécurité a fait rage en effet pendant tout le règne de la reine Ranavalona Ière. De partout les correspondances des gouverneurs n'ont cessé d'en parler ⁽⁴⁾. Les bandits et voleurs sont appelés à l'époque, les **fahavalo** ou les ennemis. Ce qui s'est passé alors, c'est que face à la dureté du pouvoir de la dite reine, les réactions seront aussi violentes avec des razzias, vols de personnes et de bétail. Et l'on peut dire que l'histoire intérieure de Madagascar sous Ranavalona Ière peut se résumer aux répressions et contre-répressions face à ces **fahavalo** ⁽⁵⁾.

Le désir de mettre fin aux souffrances populaires a été avancé comme étant une des causes du complot que le futur roi Radama II a tenté d'organiser contre sa mère. Et c'est ce qu'il va appliquer effectivement quand il sera intronisé quatre ans plus tard. Il y aura adoucissement des pressions étatiques, libérations des captifs et suppression des indemnités de soumission. Bref une politique dite « libérale » qui entraînera l'arrêt du phénomène **fahavalo** aussi bien dans l'ouest de l'Imerina et en pays Sakalava que dans le sud et sud-est de l'Ile ⁽⁶⁾. Situation qui se poursuivra jusque vers le début des années 1880.

A partir de cette période en effet, avec la pression extérieure qui a commencé par se faire plus forte sur la Grande-Ile, le Premier Ministre Rainilaiarivony a été obligé de revenir aux renforcements des corvées et les recrutements militaires de force pour faire face à la situation. Parmi ces corvées, les plus dures sont en premier lieu les transports d'armes qui ont nécessité plusieurs fois la levée de plusieurs milliers d'hommes parmi lesquels nombreux sont ceux qui ont préféré fuir. Il y aura ensuite ce qu'on a appelé la corvée de l'or. Une mesure que tous les témoins de l'époque ont considérée comme la cause du chaos et de l'insécurité dans la Grande Ile à la fin de la monarchie merina ⁽⁷⁾. La multiplication de la répression militaire n'a pas arrêté le phénomène de banditisme avec ce qu'on a dénommé les **jirika** qui ont repris les razzias, les vols de bétail et de personnes jusqu'au début du pouvoir colonial.

Après la pacification coloniale pendant les premières années de la colonisation, le phénomène d'insécurité et de vol de bœufs ne réapparaîtra que vers 1930 jusqu'en 1955 à peu près. Comme l'a noté l'administrateur Edmond Mamelomana dans Bulletin de Madagascar : « **le sud et l'ouest de Madagascar, l'actuelle province de Tuléar et une partie de celle de Fianarantsoa furent entre 1930 et 1957, soit pendant un quart de siècle, le théâtre de vol de bœufs** » ⁽⁸⁾.

La cause, une fois encore se trouve en premier lieu dans les renforcements des pressions coloniales, comme par exemples le S.M.O.T.I.G, ou Service de la Main d'œuvre d'Intérêt Général, qui a commencé en juin 1927 pour ne se terminer qu'en 1936, la fixation du prix du riz à partir de 1938 à la veille de la seconde guerre mondiale où la colonie doit « **apporter sa contribution (...), à fournir à la métropole toute l'aide possible en matières premières et en devises procurées par des ventes à l'étranger** » ⁹. Et l'on doit rappeler que ce qu'on appelle l'Office du riz en vue de réquisitionner ce produit à Madagascar a été institué en 1943.

La phénomène du vol de bœufs ne s'est pas arrêté malgré la dureté de la répression coloniale avec exécution des bandits arrêtés qu'au milieu des années 50 avec la politique de retour au libéralisme économique, le commencement des grands aménagements financés par le Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social ou le FIDES et bien sûr la promesse de l'Indépendance.

Comme nous le savons cependant : l'insécurité rurale est réapparue au début des années 1970 pour s'aggraver et se généraliser surtout à partir de 1980 avec une certaine accalmie au milieu des années 90. La littérature et les discours sur le phénomène appelé **dahalo** sur les Hautes-Terres et **malaso** dans les zones pastorales du sud et de l'ouest où le vol a changé d'intensité avec les violences et les morts d'hommes ne vont pas s'arrêter jusqu'à aujourd'hui en ce début du 21^e siècle. Les bandits volent les bœufs, tuent les

villageois et brûlent leur maison et cela ne s'est pas arrêté malgré le durcissement des textes et la multiplication des opérations militaires¹⁰. Pour se défendre les paysans ont institué des conventions collectives appelées **dina** que l'Etat après moult tergiversations a dû légaliser¹¹. Mais là aussi cela n'a pas arrêté totalement le phénomène jusqu'à aujourd'hui.

Bien sûr les explications avancées sur le phénomène actuel sont différentes d'un chercheur à un autre. Il est difficile en effet de parler d'une situation vécue que d'une histoire racontée où ceux qui écrivent des années après consultent des documents et des archives et peuvent ainsi avoir une vision plus globale et moins passionnée de ce qu'ils étudient, contrairement à ceux vivant l'histoire en question et qui n'ont qu'une vue partielle et partielle de la réalité¹². On a parlé d'explications ethniques, économiques et même morales. Mais encore une fois, nous pensons qu'il faut revenir à la relation entre le pouvoir et l'administration en général avec les communautés paysannes.

Des décisions continuent en effet d'être prises jusqu'à aujourd'hui pour faire payer quelque chose ou pour faire travailler les paysans sans que leurs avis aient été considérés. Les mécontentements persistent; et les différends, haines et jalousie s'exacerbent et ne vont être réglées que dans la violence.

I.2- Les feux sauvages

Le feu de brousse constitue l'autre problème ancien et de grande envergure difficile à éradiquer à Madagascar. Malgré l'existence de réglementation depuis voilà plus d'un siècle¹³, le fléau se poursuit et reste comme autrefois une des causes les plus importantes de la dégradation de l'environnement dans la Grande Ile. Les feux entraînent en effet le déboisement, l'érosion des sols et l'envasement des bas-fonds. « **Une catastrophe naturelle** », comme l'a écrit le professeur René Gendarme¹⁴.

Il faut bien sûr accepter le fait que l'usage des feux est nécessaire au niveau technique actuel des paysans, pour avoir des jeunes pousses d'herbes nécessaires à l'élevage bovin, pour faire des cultures des montagnes et nettoyer les environnements des terrains de cultures. Le problème vient, du moins théoriquement, du fait que le phénomène atteint des dimensions hors du « normal » en certaines années. On parle alors de feux sauvages. La question est donc une fois encore de savoir pourquoi ?

Pour pouvoir y répondre, nous devons d'abord savoir que les textes existent depuis le code des 305 articles publié en 1881 sous le règne de Ranavalona II plus les lois, ordonnances, décrets, arrêtés et circulaires publiés depuis la colonisation jusqu'à aujourd'hui. L'esprit de ceux-ci tourne autour de l'idée d'interdiction de la mise en feu des forêts plus la réglementation des feux de culture et de pâturage. L'application évoluera cependant avec le temps et selon le pouvoir en place. Certains régimes ont voulu être plus répressifs que d'autres dans les sanctions.

Sous la colonisation, le décret de base est celui du 28 août 1913 qui interdit totalement le **tavy** et les feux sur tout massif boisé dans toute la colonie. Depuis l'indépendance jusqu'à aujourd'hui, ce sont les ordonnances 60-127 et 60-128 du 30 octobre 1960 fixant les régimes des défrichements et des feux de végétation qui seront appliquées. Dans l'ordonnance 60-127 il est stipulé clairement qu'il est interdit d'allumer un feu de végétation quel qu'il soit à l'intérieur d'une parcelle du domaine forestier national ou d'une parcelle artificiellement reboisée, mais que les feux de culture et de nettoyage peuvent être allumés à condition que ce soit hors des domaines cités plus haut et que les feux de pâturages doivent se faire à des périodes fixées par province par arrêté du ministre responsable.

Ce qu'il faut noter, c'est que depuis la colonisation jusque vers le milieu des années 80, c'est surtout l'idée de la répression qui a prédominé. La lutte contre les feux a fait l'objet des verbalisations et arrestations de la part de forces de l'ordre au même titre que la lutte contre les vols de bœufs, les drogues et l'alcool interdit. Après cette date, le pouvoir n'a plus les moyens financiers de régler le problème jusqu'en 1988 où Madagascar aura des financements pour des programmes de gestion et de protection de

forêts comme Andasibe, Ankarafantsika, Zahamena et autres et l'adoption de la Charte de l'Environnement en 1980 où l'idée de base n'est plus la répression mais la conscientisation. En 1995 a été institué pour la première fois à Madagascar le ministère de l'Environnement.

En ce qui concerne les résultats: ce qu'on peut dire globalement c'est que les superficies brûlées ont été plus importantes au temps de la prédominance de l'idée de la répression qu'à partir des années où l'Etat n'a pas eu les moyens de s'occuper du sujet, et depuis que l'idée de conscientisation et prise de responsabilité des communautés villageoises a été mise en avance. Les statistiques sont là pour le prouver.

Sous la colonisation, selon le professeur René Gendarme : « **C'est au moins 2.500.000 hectares qui sont brûlés chaque année** »¹⁵. De 1970 à 1984, les superficies brûlées sont supérieures à 1 million d'hectares sauf en 1980 et 1982, avec un maximum de plus de trois millions d'hectares en 1973 et 1983, deux années où les gouvernements en place ont parlé plus encore que d'habitude de la lutte contre les feux de brousse. Il faut savoir par exemple que de 1980 à 1982 le pouvoir socialiste a étudié les moyens d'enrayer ou tout au moins de faire baisser sensiblement les feux sauvages à travers la mise en place d'un comité interministériel pour ce faire. Mais le résultat a été en 1983 le contraire de ce que l'on a voulu avoir.

Après 1985 les statistiques sont tombées au dessous de 1 million d'hectares sauf en 1995, 1996 et 1999. Notons cependant qu'en 1990, après avoir reçu une année auparavant un financement pour protéger les forêts citées plus haut, ce sont ces zones protégées qui ont surtout fait l'objet des feux.

Nous avons été témoins, par exemple en 1990, du feu qui a consumé le reboisement de la Haute - Matsiatra pendant presque un mois¹⁶, mais on a parlé aussi des incendies qui ont touché Angavokely, Ankarafantsika, Fanalamanga et autres.

En 1995 et 1996, comme nous l'avons signalé plus haut les responsables du nouveau ministère de l'Environnement ont fait des tournées dans l'Ile pour exhorter les paysans à cesser de brûler. Les résultats ont été aussi le contraire de ce qu'on a attendu. Des observations pendant plusieurs années nous ont montré que les paysans sont plus portés à faire des feux sauvages lorsque le pouvoir parle d'interdiction de cette pratique qu'en d'autres temps où l'on insiste moins. Plusieurs cas vus sur le terrain nous ont montré également que les feux constituent une réaction quand les paysans sont frustrés par rapport à des responsables par exemple à cause de promesses électorales non tenues et autres.

Ajoutons que les campagnes électorales au moment de la saison sèche sont souvent suivies de recrudescence de feux sauvages. Nous l'avons vu par exemple lors du référendum de 1995, pendant les présidentielles de 1996 et en décembre 2001. Les paysans profitent du remue-ménage pour brûler ici et là. Et signalons, pour terminer que les voleurs de bœufs utilisent aussi des fois le feu de brousse pour effacer les traces ou pour retarder leurs poursuivants.

II- Quelles explications communes aux deux phénomènes ?

Pour pouvoir y répondre nous pensons que le mieux n'est pas de se limiter aux causes que nous qualifions d'immédiates comme dans des enquêtes de police pour chaque fait mais plutôt des réalités sociologiques et politiques globales constatées sur terrain dont les plus importantes sont la persistance des structures sociales traditionnelles et de l'autre le problème la relation de celles-ci avec l'Etat

II.1- La persistance des structures sociales traditionnelles

La persistance des communautés villageoises est la réalité sociologique qui est restée en permanence pendant plus de deux siècles dans les campagnes malgaches. Malgré l'existence de quelques transformations, l'on peut dire même que celles-ci se renforcent actuellement encore. Les causes de la multiplication de tels ou tels faits doivent donc être recherchées dans cette persistance que dans l'évolution interne de ces structures sociales traditionnelles où l'on ne pourrait pas dater d'ailleurs le véritable commencement.

Il faut savoir que la communauté villageoise est une organisation dont l'apparition à Madagascar coïnciderait avec l'éclatement des guerres claniques dans l'Ile. La construction des sites fortifiés sur les sommets des collines est en effet devenue nécessaire à cause de l'insécurité qui a régné alors. Fait qui a obligé les lignages et familles différents à y cohabiter et à renforcer leur cohésion. Et c'est ainsi que le principe d'organisation essentiellement local et résidentiel s'est développé avec les dites communautés villageoises.

Depuis plus d'un siècle et surtout sous la colonisation ces anciens sites ont été délaissés mais le système d'entraide et l'esprit de solidarité entre les membres restent. Cela s'explique en partie également du fait que cette organisation a été utilisée par les pouvoirs qui se sont succédés à Madagascar pour administrer le pays depuis la fin du 18^e siècle. Les communautés villageoises ont gardé leur autonomie en ce qui concerne leur organisation interne, leurs traditions et coutumes.

La terre est restée du point de vue de la propriété, tout au moins jusque dans les années 50 pour certaines régions, celle du lignage et de la grande famille par l'intermédiaire des aînés. Le système d'entraide et l'économie de subsistance persistent jusqu'à aujourd'hui.

Quant aux différenciations et sociales, ceci a déjà existé depuis des siècles mais ce sont les formes qui ont changé. Les aînés et les cadets dans les temps anciens, ensuite les hommes libres et les esclaves, et les riches et les pauvres aujourd'hui, mais l'esprit de communauté reste. Et l'on peut même voir que la pauvreté actuelle oblige les gens à renforcer plus encore la solidarité en milieu rural.

Et si d'aucuns pensent que ce sont les tensions et les contradictions internes au sein des communautés villageoises qui expliquent l'éclatement de l'insécurité, cela n'explique pas pourquoi en certains moments on constate quand même des accalmies bien que les dits problèmes internes de ces communautés paysannes persistent. Quant au sujet de l'aggravation des feux de brousse l'on ne voit vraiment pas où est la relation.

II.2- Les vicissitudes des relations de celles-ci avec le pouvoir central

Des mouvements d'unification vont en effet apparaître dans presque toute la Grande-Ile à partir des 16^e et 17^e siècles. Un village dirigé par un chef plus intelligent et plus entreprenant soumet d'autres pour constituer les royaumes ; en temps d'insécurité et de conflits entre villages ou entre royaumes. L'autonomie des communautés villageoises cependant s'est maintenue presque sur tous les plans. Sur le plan politique les souverains ont dû s'appuyer sur celles-ci. Les décisions se prennent à travers une sorte de consensus appelé **teny ierana**. Et c'est cet esprit d'indépendance et de dialogue qui rend les relations de celles-ci avec l'Etat très complexes.

A partir de la fin du 18^e siècle, en effet, un véritable Etat plus ou moins moderne se développe en Imerina et s'étendra peu à peu dans plusieurs régions de l'Ile. L'agriculture va également prendre le pas sur l'élevage sur les Hautes-Terres, raison d'ailleurs de l'existence de la nouvelle institution pour organiser la sécurité nécessaire au travail de la terre en échange de divers prélèvements effectués sur les communautés paysannes. Et à partir de là on peut dire que c'est l'état de cette relation entre l'Etat et les communautés villageoises qui va déterminer en fait l'évolution du pays et l'apparition ou non de tels ou tels phénomènes sociaux jusqu'à aujourd'hui.

Au 19^e siècle, la dite relation s'est basée surtout sur le paiement de divers impôts et taxes plus l'exécution de plusieurs corvées royales. Mais à la base, les communautés paysannes gardaient leur autonomie en organisant elles-mêmes leurs quotidiens. Le pouvoir colonial qui dirigera Madagascar de 1895 à 1960 n'y changera pas grande chose. Les communautés villageoises connues sous le nom de **fokonolona** gardent leurs structures anciennes et sont collectivement responsables des impôts et des diverses prestations de travail. Depuis l'indépendance, des efforts ont été entrepris pour faire évoluer ces communautés paysannes mais force est de constater aujourd'hui encore que celles-ci persistent et l'Etat est obligé de s'appuyer sur elles avec les conséquences que cela entraîne.

Notre conclusion est donc de dire que l'éclatement de phénomènes que nous qualifions de pathologiques en milieu rural se base en premier lieu sur l'état de la relation/contradiction entre l'Etat et les communautés paysannes¹⁷. Quand les décisions sont prises unilatéralement par le haut ou quand les pressions étatiques se multiplient, des réactions apparaissent sous différentes formes. C'est cette situation qui constitue l'explication de fond avant les diverses causes immédiates au cas par cas. Sans exclure bien sûr des exceptions.

Quelles qu'en soient les raisons premières, les vols de zébus et les feux sauvages se multiplient quand cette relation apparaît comme inacceptable pour le milieu rural. Et dans ce cas, le renforcement de la répression judiciaire ou militaire ne peut qu'être considéré comme cause encore de l'aggravation de la situation. Les différentes solutions avancées ne sont efficaces que lorsque la dite relation est bonne ou considérée comme telles. Nous l'avons vu dans les années 60 et en 1992-1995, avec les tournées marathons du Président de la République d'alors dans toutes les campagnes malgaches. Celles-ci ont entraîné un net recul de l'insécurité rurale. La mise en place alors de ce qu'on appelle le Détachement Autonome de Sécurité avec la présence de quelques militaires sur place à cette époque a été efficace, mais ne le sera plus quelque temps après quand le mode de gouvernement a changé.

A la question de savoir qui sont les personnes qui versent dans ces différents actes, on peut répondre qu'il y a des gens qui sont prédisposés psychologiquement pour cela notamment chez les jeunes. Il y a aussi en plus de cela une sorte de dynamique de groupe ne permettant à d'autres de hésiter. Et c'est ce qui explique d'ailleurs le fait que souvent les vols et les feux sauvages apparaissent dans tel ou tel village au soir du jour de marché local. Les décisions sont prises autour d'un verre d'alcool ou au retour du marché. Le choix de la victime ou de l'endroit à brûler peut se décider sur un rien et sera facilité par l'existence d'une justification quelconque. Comme par exemple un regard mal posé, le refus d'une jeune fille ou l'emplacement d'une forêt.

Nous avons déjà vu des **dahalo** lynchés par la population mais qui continuaient à injurier les gens de chiens en mourant. Des faits qui font plutôt penser à des phénomènes de possession.¹⁸

Et quant à celle de comprendre pourquoi le vol de zébus et les feux sauvages et non autres choses, on peut répondre que ce sont des faits anciens, et donc devenus en quelque sorte culturels à Madagascar. Ces faits doivent donc être considérés comme une forme d'expression du malaise social en milieu rural, bien que le problème ne soit pas l'existence des faits en soi mais plutôt leur multiplication, c'est-à-dire leur transformation en véritable phénomène social.

L'apparition de profiteurs de toutes sortes appelés bandits de bureau ou **dahalo ambony latabatra** qui essaient d'exploiter la situation, en ce qui concerne le vol de zébus, ou de personnes qui veulent s'approprier d'un terrain boisé quelconque quant aux feux sauvages plus la corruption, ne peut qu'aggraver les faits. Cette multiplication des profiteurs vient cependant après l'éclatement des dits phénomènes mais pas avant. Ce n'est pas une cause mais plutôt une conséquence bien qu'elle le devienne par la suite.

Pour terminer, on peut affirmer que la question de l'Etat, c'est-à-dire de sa place et de son rôle et même du régime politique, est un des problèmes qui méritent plus de réflexion dans un pays comme le nôtre où les structures sociales traditionnelles sont encore vivaces. Pour trouver des solutions à tels ou tels phénomènes qui à première vue touchent la population à la base, il n'est pas suffisant de se limiter à l'étude de celle-ci car il faut aussi se tourner vers le haut pour trouver certaines explications ici. C'est seulement ainsi, pensons-nous, que nous pourrions régler certains blocages et aller réellement vers le développement.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1 – René Gendarme, **L'Economie de Madagascar. Diagnostic et perspectives de développement.**
Ed. Cujas, Paris, 1960, p.119,
- 2 – Cf. A. Dandouau, **Histoire des rois Betsileo**, Manuscrit, Bibliothèque de l'Académie Malgache.
- 3 – E. Evens- Pritchard, **Les Nuers**, Gallimard, Paris, 1968, p.63
- 4 – Ces lettres se trouvent aux Archives Nationales Malgaches à Tsaralalana.
- 5 – Voir à titre d'exemple H. Rasamoelina, « Razzias et brigandage sur les confins du Betsileo au milieu du 19^e siècle », in **Omary sy Anio**, n°23-24. Antananarivo, 1986, pp.217-227.
- 6 – Cf. R Delval ; **Radama II prince de la Renaissance malgache 1861-1863**, Editions de l'Ecole, Paris 1972.
- 7 – Voir à titre d'exemples C. Savaron, **Mes souvenirs à Madagascar avant et après la conquête 1885-1898**, Mémoire de l'Académie Malgache, Imprimerie Moderne de l'Emyrne, Tananarive, 1932 ; Rainijoelina, **Tantara sy fomban-drazana**, manuscrit non daté. Voir aussi H. Rasamoelina, « Insécurité et vol de bovidés dans le Nord Betsileo à la fin du XIX^e siècle (1880-1900) », **Bulletin de l'Académie**, tome LXXXII/1-2, Antananarivo, 2003, pp.313-317.
- 8 – **Bulletin de Madagascar** n°256, septembre 1967. Voir aussi H. Rasamoelina, « Insécurité et vols de bœufs dans le Betsileo sous la colonisation « (1936-1953) », **Bulletin de l'Académie** tome LXXII/1-2, Antananarivo 1997, pp.75-79.
- 9 – Cf. Razoharino-Randriamboavonjy, « Note sur Madagascar pendant la deuxième guerre mondiale : la question du riz » **Bulletin de Madagascar** n°305-306, octobre-novembre 1971, pp.3-51.
- 10 – Jusqu'en cette année 2005 encore diverses opérations ont été effectuées.
- 11 – Voir Projet de loi n°025/2000 du 13 octobre 2000. Sur le dina, voir H. Rasamoelina, « Heurs et malheurs des dina à Madagascar », **Lakroan'i Madagasikara** du 20 et 27 Sept. 1998.
- 14 – René Gendarme, op cit p.120.
- 15 – Ibid p.122. Les statistiques des feux de brousse sont : Evolution des feux de brousse (1970-2000)

Année	Surfaces incendiées ¹⁵ en ha	Année	Surfaces incendiées ¹⁵ en ha
1970	2.040.000	1986	458.640
1971	2.271.000	1987	785.350
1972	1.939.000	1988	374.666
1973	3.294.439	1989	581.109
1974	1.683.584	1990	242.079
1975	3.346.527	1991	109.947
1976	2.130.213	1992	239.360
1977	2.243.797	1993	401.749
1978	1.384.151	1994	551.677
1979	1.547.415	1995	1.238.129
1980	293.287	1996	1.197.314
1981	1.039.300	1997	654.201
1982	921.571	1998	821.109
1983	3.420.146	1999	1.282.189
1984	1.111.114	2000	936.000
1985	794.548	2001	907.554

(Source : Ministère des Eaux et Forêts)

- 16 – Cf. H.R., « Fianarantsoa : doro ala mahatsiravina », in **Mada** du 21 septembre 1990, p.9.
et Henri Rasamoelina, « La recrudescence des feux de brousse », **Lakroan'i Madagasikara**
du 4 novembre 1990, p.7.
- 17 – Voir sur cette idée H. Rasamoelina, **Etat, Communauté villageoises et banditisme rural. L'exemple du vol de bœufs dans la Haute-Matsiatra, Madagascar**, Thèse pour le Doctorat de Sociologie et Sciences politiques, Université de Perpignan- Université de Fianarantsoa, décembre 2000 ; H. Rasamoelina, « Réflexions sur le problème du vol de bœufs à Madagascar », **Bulletin de l'Académie**, tome LXXXII/1-2, Antananarivo 2003 (2004), pp.319-323 et H. Rasamoelina, « Législation et feux de brousse à Madagascar » ; **Mémoire de l'Académie**, Fascicule LI, Antananarivo 2003, pp.177.183.
- 18 – Pour les phénomènes de possession, voir A. Althabe, **Oppression et libération dans l'imaginaire**, Maspero, Paris 1986 et J.M. Estrade, **Un culte de possession à Madagascar. Le tromba**, Anthropos, Paris, 1977. 390 p.